

**ARRETE N°2026/P001 ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Président du RPI DE L'HERMITAGE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2025/D023 en date du 2 décembre 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2025 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 9 décembre 2025 après avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2025 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
DEMARETZ Catherine	Adjoint Technique	01/01/2026
VINCENT Angélique	Adjoint Technique	01/01/2026
PRUVOST Sébastien	Adjoint Technique	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Enquin lez Guinegatte, le 2 janvier 2026,  
Le Président

**RPI de l'Hermitage**  
Enquin-lez-Guinegatte - Erny St Julien  
4 rue des Ecoles  
62145 ENQUIN-LEZ-GUNEGATTE  
Tel. : 03 21 39 33 00 mairie-enquin@orange.fr